



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2014
5eme séance

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2014

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Mme le Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (à partir du point n°4), Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°14 inclus), Julia MORO, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Charles KNOPFER (jusqu'au point n°3)
Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN
Sylvie RICHETON a donné procuration à Daniel HENRY
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Nathalie DINNER
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Imen GUEDDA (à partir du point n°15)
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mariam DOUMBIA
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Julien ZOUGHEBI, Directeur de Cabinet
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services
M. Daniel FIBERT, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, **Imen GUEDDA**, Secrétaire de Séance.

APPEL NOMINAL

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

DAUP

1) Projet de requalification du centre ville : Principe d'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AO 98 située au 3 rue Boieldieu par la Ville

Le Conseil municipal,

par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME ayant voté contre, M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le principe de l'acquisition de la parcelle AO 98, située 3 rue Boieldieu, d'une surface de 119 m², au prix de 340 000 €uros,

2) Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec le groupe AMETIS pour un programme de logements dans le lotissement de la Fontaine Saint Martin

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec le groupe AMETIS pour un programme de logements situé sur un terrain à l'angle des avenues Kennedy, Baudelaire et Apollinaire dans le lotissement de la Fontaine Saint Martin.

3) Acquisition amiable d'un terrain sis 5 chemin des Pêcheurs, démolition des bâtis et demande de subventions

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 5 chemin des Pêcheurs, cadastré AS 28, d'une superficie de 325 m², comportant un entrepôt de 52 m², au prix de 72 000 €

autorise le Maire à signer les actes correspondants.

autorise la prise en charge financière au pro rata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 5 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis.

sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition des biens susvisés.

autorise Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

4) O.P.A.H. de renouvellement urbain du Centre Ville pour la période 2012/2017 : modification du règlement d'attribution des aides municipales.

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la nouvelle version du règlement, fixant les modalités d'attribution des subventions communales qui seront versées aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU 2012/2017.

ADMINISTRATION GENERALE

5) Désignation du représentant de la commune au sein de l'EPFIF

Le Conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide d'adopter le scrutin public pour l'élection du représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

procède à l'élection de Sylvie ALTMAN en tant que représentant.

RESSOURCES

Finances

6) Subventions exceptionnelles aux associations

Le Conseil municipal

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide du versement des subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 1 000 euros au Grand Jeu Zaba Kuzinga pour ses animations d'été ;
- 2 000 euros aux Flibustiers pour un match à Munich le 29 juin;

7) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

présente la liste comme suit pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

8) Utilisation des fonds versés en 2013 au titre du Fonds de solidarité de la Région Île-de-France

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2013 par la Commune au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Nature et domaine d'intervention de l'opération	Montant total en €			%
	Equipement	Fonctionnement	Dont FSRIF	
Secteur Enfance :				
Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421)		2 270 172	908 069	40%
Solidarité et santé :				
Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale		980 000	392 000	40%
Culture :				
Centre culturel municipal (Théâtre fonction 313)		722 936	289 174	40%
Conservatoire (fonction 311)		893 196	377 918	42,3%
Sports :				
Fonctionnement de la piscine (fonction 413)		1 309 552	523 821	40%
		6 175 856	2 490 982	40%

9) Marché public de Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier urbain : autorisation de lancer la procédure et de signer le marché

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le maire à lancer la procédure de mise en concurrence sur la base du dossier de consultation établi par le service communication et à signer le marché avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la Commission d'appel d'offres.

dit que les prestations et fournitures de l'attributaire seront rétribuées par l'utilisation des espaces publicitaires disponibles sur le mobilier urbain

10) Demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : SAS VALORME INTERMARCHÉ

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

rejette la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentée par **VALORME INTERMARCHÉ**, pour son commerce situé 12 avenue du Président Wilson à Villeneuve-Saint-Georges, dans la mesure où le service municipal de collecte des ordures est assuré dans le secteur concerné.

11) Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne, de l'État pour la réalisation d'une médiathèque en centre ville (tranches 1 et 2)

Le Conseil municipal

par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME ayant voté contre, M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'avant-projet de réalisation d'une médiathèque en centre ville dans le cadre du projet de requalification du centre ville, retenu au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,

précise que la Ville acquerra pour cet équipement le rez-de-chaussée d'une surface de plancher d'environ 802 m² en Vente en État de Futur Achèvement,

précise que la Ville réalisera dans ces locaux des travaux d'aménagement pour l'installation de la médiathèque et que les montants prévisionnels pour cette opération sont de 2 703 225€HT (3 243 858€ TTC) répartis de manière estimative comme suit :

- Acquisition VEFA (gros œuvre) : 1 200 000€HT (1 440 000€TTC)
- Études : 193 225 €HT (231 858€TTC)
- Travaux d'aménagement : 1 310 000€HT (1 572 000€TTC)

précise que la somme inscrite au budget 2014 pour cette opération est de 120.000€ TTC soit 8,3% du coût global programmés pour la première année de l'opération,

sollicite du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne, et de l'État les subventions les plus élevées possibles en soutien de cette opération,

autorise le Maire à signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions.

12) Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la rue Bellevue Prolongée entre la rue des Saussaies et la rue Laboré

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la rue Bellevue Prolongée entre la rue des Saussaies et la rue Laboré.

sollicite auprès de la réserve parlementaire une subvention de 25 000 €

autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

13) Approbation de la programmation 2014 présentée au Conseil Régional d'Île-de-France au titre du dispositif "Animation Sociale des Quartiers"

Le Conseil municipal,

par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la programmation des actions proposées pour l'année 2014 au titre du dispositif "Animation Sociale des Quartiers" dont l'enveloppe annuelle s'élève à 16 470 €

Cette programmation est composée des projets suivants :

- Ville de Villeneuve-Saint-Georges: " Ateliers culturels dans les MPT et actions de valorisation artistique " : 7 000€
- Ville de Villeneuve-Saint-Georges: "Ateliers sociolinguistiques" : 5 470€
- Association Arc-en-Ciel : "Activités éducatives et récréatives pour les enfants et les parents de la Passerelle" : 4 000€

autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dispositif.

14) Modification des tarifs municipaux

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus, M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

fixe, conformément aux tableaux ci-annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

Ressources Humaines

15) Modification des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus, M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	23	- 1		22
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	15	- 3		12
Technicien à temps complet	6		+ 2	8
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	87		+ 4	91
Attaché principal à temps complet	4	-1		3
Attaché à temps complet	19		+1	20
TOTAL	154	- 5	+ 7	156

dit que ces modifications prennent effet au 1^{er} septembre 2014.

16) Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel.

décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

17) Création de 15 postes d'emplois d'avenir

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M. FAÏSSE, M. MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M. GAUDIN et Mme NIASME s'étant abstenus, M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

décide de créer 15 postes d'emplois d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2014, portant à 27 le nombre de ces postes.

autorise le Maire à mettre en œuvre les différentes mesures prévues dans la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS

18) Rapport annuel de présentation de la délégation du service public (DSP) de l'eau potable

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

prend acte du rapport de présentation de la délégation du service public de l'eau potable pour l'année 2013

19) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013

20) Marché d'exploitation de chauffage : autorisation au Maire de signer le marché

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise DALKIA désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres le 25 juin 2014, pour un montant annuel de 284 225,89 €HT pour les prestations P 1 et P2 et 50 477,40 €HT pour la tranche conditionnelle.

21) Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un pavillon bois démontable dans l'espace vert entre le 14bis rue Pasteur (Salles Falbert/Pasteur) et le 19, avenue de Valenton (Ex CIO)

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR (pour son compte et celui de Mme MARIE DE FICQUELMONT) et Mme LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire, d'un auvent et de sanitaires, dans l'espace vert entre le 14bis, rue Pasteur (Salles Falbert/Pasteur) et le 19, avenue de Valenton (Ex CIO) à prendre tous actes afférents à cette demande.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Communication de l'arrêté préfectoral portant autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, des opérations de dragage prévues sur le lot A du plan décennal de dragage de voies navigables de France pour le Bassin de la Seine.

LEVEE DE SEANCE A 21h20